

**Rapport du Président**

Séance Publique du  
vendredi 27 juin 2008

**Service instructeur**  
Direction des Finances

1<sup>ème</sup> Commission - N° CG-2008-3-1-4

**Service consulté**

**Compte de gestion 2007**

Résumé : Approbation du compte de gestion du budget principal et du compte de gestion du budget annexe de la Cité de l'Enfance.

Conformément aux règles de la comptabilité publique des Départements (nomenclature M52) et de la comptabilité des Etablissements Publics Sociaux (nomenclature M22), j'ai l'honneur de vous soumettre les comptes de gestion du budget principal et du budget annexe de la Cité de l'Enfance établis par le Payeur Départemental pour l'exercice 2007.

Ces comptes sont les bilans des mouvements budgétaires effectués en cours d'exercice. Ils sont déposés sur le bureau de l'Assemblée et sont conformes en globalité aux Comptes Administratifs qui retracent les opérations réelles et d'ordre de l'exercice.

Les mouvements constatés en dépenses et en recettes pour cet exercice (hors soldes antérieurs) sont en concordance et sont arrêtés à la somme de :

- ♦ **754 348 371,29 €** en dépenses et **892 154 575,39 €** en recettes pour le compte de gestion 2007 dressé par le Payeur Départemental au titre du budget principal.
- ♦ **3 323 295,08 €** en dépenses et **4 497 537,77 €** en recettes pour le compte de gestion 2007 dressé par le Payeur Départemental au titre du budget annexe Cité de l'Enfance.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER